

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE

Brussels, December 1976

REVIEW OF COMMUNITY MEASURES TO ASSIST VICTIMS OF THE EARTHQUAKE
IN FRIULI

The procedures for granting assistance for Friuli were completed eight weeks before the expiry of the deadlines fixed.

1. Immediately following the earthquake last May the Community granted emergency aid amounting to EFr 25 million (Lit 540 million) to the Italian Government.
2. The Commission then set aside six million 'basket' u.a. (Lit. 5.4 thousand million) for a housing reconstruction programme for workers in the iron and steel industry. On 13 October Mr. Wilhelm Haferkamp, Vice-President of the Commission, signed a loan agreement with the Director-General of the Cassa di Risparmio di Udine-Pordenone for the above amount, enabling the latter savings bank to grant loans to 400 workers at an interest rate of 1.25% per year for 20 years, with 5 years interest-free.
3. The Commission also set aside an amount of 5 million 'basket' u.a. (Lit. 4.5 thousand million) for the reconstruction of iron and steel factories.

On 28 October Mr. Haferkamp signed a loan agreement with the Chairman of the Mediocredito di Friuli-Venezia, of Udine, for the above amount to enable the Mediocredito to grant loans at a rate of 4% per year for fifteen years with five years interest-free, covering about 40% of the reconstruction costs of four iron and steel factories on very favourable terms.

4. On 21 June, the Community adopted a supplementary budget of 60 million u.a. (Lit. 37.5 thousand million) for the "Friuli solidarity action". Of the 60 million u.a., 45 million were intended for repairing damage caused to agriculture and 15 million for restoring the area's infrastructures.

In view of the need to grant the victims Community aid as soon as possible, arrangements were made in agreement with the Italian authorities to ensure that applications for assistance would reach the Commission rapidly up to 31 December 1976; the Commission was to take decisions within 6 weeks of receiving the necessary data. The Commission decision concerning the last instalment of this solidarity action was taken on 15 December last.

The Commission approved the granting of 45 million u.a. for 97 projects to repair damage to agriculture. For the most part the projects concern works to repair hydro-geological damage to the Friulian subsoil, and repairs to local roads and irrigation works.

The Commission has adopted a regulation which takes into account the fact that the Friulian beneficiaries participate to only a very limited extent in the financing of the projects. They will, however, be obliged to make rather large payments on account to the contractors engaged to carry out the works - generally far in excess of the beneficiaries' own contribution.

Given the situation and in view of the difficult economic situation of the beneficiaries, the Commission regulation provides - exceptionally - that on submission of the contracts concluded beneficiaries may obtain assistance from the Community of up to 50% of the payments to be made on condition that the Italian Government provides a similar sum as national aid.

With regard to the reconstruction and improvement of economic and social infrastructures, the Commission decided on 17 November to earmark 15 million u.a. (Lit. 9 375 million) for eleven projects concerning:

- the reconstruction and improvement of catchment works and conduits for the Friuli water-supply system (7.7 million u.a./Lit. 4 800 million);
- reconstruction works and works to improve and extend the industrial zones of Medio Tagliamento, Alto Friuli, Friuli Orientale, Friuli Centrale, Spilimberghese and Pordenone (4.0 million u.a. /Lit. 2 500 million for 6 projects);
- the reconstruction and improvement of the Cedarchis-Salino section of the "di Paularo" provincial road in the province of Udine (2.4 million/ Lit. 1 500 million);
- the reconstruction of the "Val d'Arzino" and "Val Colvera" provincial roads in the province of Pordenone (0.9 million u.a./Lit. 575 million for 3 projects).

The Commission greatly appreciated the close and efficient cooperation of the Italian authorities both in Rome and in the Friuli Venezia-Giulia region, which enabled these matters to be successfully dealt with in relatively short periods of time.

It should also be noted that Lit. 85 177 million in donations was collected from the staff of the Community institutions in Brussels, Luxembourg and Ispra.

TALSMANDENS GRUPPE
SPØKESMANSKONFERENCE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PÂROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
NOTA D'INFORMAZIONE
INFORMATION MEMO

NOTE D'INFORMATION
TER DOCUMENTIE

Bruxelles, décembre 1976

Le présent Aperçu des factations communautaires en faveur des victimes du tremblement de terre au Frioul
est destiné à faire connaître les dispositions communautaires prises pour venir en aide aux sinistrés.
Huit semaines avant l'expiration des délais prévus, toutes les procédures d'octroi de concours en faveur du Frioul sont accomplies :

1. Immédiatement après le tremblement de terre en mai dernier, la Communauté avait mis à la disposition du gouvernement italien une aide d'urgence de 25 millions de francs belges (540 millions de Lires),
2. Ensuite, la Commission a réservé 6 millions d'U.C. "panier", soit 5,4 milliards de Lires, pour un programme de reconstruction de logement d'ouvriers sidérurgistes. Le 13 octobre, M. Wilhelm HAVERKAMP, Vice-Président de la Commission, a signé avec le Directeur Général de la Cassa di Risparmio di Udine-Pordenone un contrat de prêt sur cette somme qui permet à la Cassa di Risparmio d'accorder des prêts à quelques 400 bénéficiaires au taux de 1,25 % l'an pour une durée de 20 ans avec 5 années franches.
3. La Commission avait également réservé un montant de 5 millions d'U.C. "panier" (4,5 milliards de Lires) pour la reconstruction des usines sidérurgiques. Le 28 octobre, M. HAVERKAMP a signé avec le Président du Mediocređito du Friuli-Venezia de Udine un contrat de prêt sur cette somme qui prévoit que le Mediocređito peut accorder des prêts à taux de 4 % l'an pour une durée de 15 ans avec 5 années franches couvrant ainsi à des conditions très favorables environ 40 % des coûts de reconstruction des quatre sociétés sidérurgiques.
4. Le 21 juin, la Communauté a arrêté un budget supplémentaire de 60 millions d'U.C. (37,5 milliards de Lires) pour l'"action de solidarité Frioul". De ces 60 MUC, 45 étaient destinés à la réparation des dommages causés dans l'agriculture et 15 MUC pour la reconstruction de l'infrastructure.

Compte tenu de la nécessité de faire bénéficier la population sinistrée des aides communautaires dans les meilleurs délais, des dispositions avaient été prises, en accord avec les autorités italiennes, afin que les demandes de concours parviennent à la Commission dans des brefs délais allant jusqu'au 31 décembre 1976. La Commission devait décider dans un délai de six semaines au plus tard, après la réception des données nécessaires pour sa décision. Or, la décision de la Commission concernant la dernière tranche de cette action de solidarité a été prise le 15 décembre dernier.

..../...

- S'agissant de dommages provoqués dans le secteur agricole, la Commission a approuvé l'octroi du concours de 45 millions d'U.C. pour 96 projets de réparations. Les projets portent pour la plupart sur la réparation des dégâts hydro-géologiques du sous-sol frioulien, sur la remise en état de routes et chemins ruraux et sur les travaux d'irrigation.

La Commission vient d'arrêter un règlement qui tient compte du fait que les bénéficiaires friouliens n'interviennent que pour une partie très limitée dans le financement des projets. Or, ils seront obligés de verser des acomptes assez importants aux entrepreneurs qu'ils chargent de l'exécution des travaux. Ces acomptes dépassent en général nettement la participation du bénéficiaire au financement des projets.

Vu cette situation et compte tenu de la situation économique difficile des bénéficiaires, le règlement de la Commission prévoit, à titre exceptionnel, que les bénéficiaires puissent obtenir, sur présentation des contrats conclus, des versements du concours de la Communauté, équivalant à 50 % des acomptes à payer, à condition que la république italienne ait versé un montant identique au titre de l'aide nationale.

S'agissant de la reconstruction et de l'amélioration des infrastructures économiques et sociales, la Commission avait décidé déjà le 17 novembre d'engager la somme de 15 millions d'U.C. (9,375 milliards de lires) en faveur de 11 projets qui concernent :

- la reconstruction et l'amélioration des ouvrages de captation et des conduites d'adduction d'eau de l'aqueduc du Frioul (7,7 Muc/lires 4.800 millions);
- des travaux de reconstruction, de complètement et d'agrandissement des zones industrielles Medio Tagliamento, Alto Friuli, Friuli Orientale, Friuli Centrale, Spilimberghese et Pordenone (4,0 muc/lires 2.500 millions pour 6 projets);
- la reconstruction et l'amélioration de la Route Provinciale "di Paularo", tronçon Cedarchis-Salino, en province de Udine (2,4 muc/lires 1.500 millions);
- la reconstruction des Routes Provinciales "Val d'Arzino" et "Val Colvera", en province de Pordenone (0,9 muc/lires 575 millions pour 3 projets.).

La Commission se félicite de la collaboration étroite et efficace qui a pu être menée avec les Autorités italiennes tant à Rome qu'au sein même de la région Friul-Venezia-Giulia et qui a permis de mener à bien l'accomplissement de ces travaux dans des délais relativement brefs.

Il est à noter également qu'une collecte auprès du personnel des Institutions communautaires à Bruxelles, Luxembourg et Ispra a donné 85,177 millions de lires.

Le deuxième objectif de la Communauté, c'est de développer la coopération entre les deux régions et de faciliter leur intégration dans l'ensemble des institutions communautaires. L'objectif principal est d'assurer l'unité entre les deux régions, mais aussi de favoriser l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les deux régions. La Communauté a donc mis en place diverses structures pour faciliter cette intégration, telles que les commissions mixtes, les groupes de travail et les instances de coordination. Ces structures sont destinées à promouvoir la coopération entre les deux régions et à assurer la cohérence entre les politiques et les programmes de développement.